



2021

CODE DE CONDUITE ET
D'ÉTHIQUE
Actualisation
Octobre, 2021


disenosnt
BACS & NON WOVENS

DISEÑO Y APLICACIONES DEL NO TEJIDO, S.L.
P.I El Chaparral s/n - Santa Ana
23692 Alcalá la Real (Jaén)
ESPAGNE
www.notejido.com

CONTENUS

1.	Introduction.....	3
2.	Champ d'application.....	4
3.	Nos Principes Généraux.....	5
4.	Nos engagements envers les Groupes d'intérêt.....	6
1.1.	Engagés envers les personnes.....	6
1.1.1.	Principe d'Égalité d'Opportunités.....	6
1.1.2.	Droit d'organisation et de négociation collective.....	6
1.1.3.	Prévention des risques du travail.....	7
1.1.4.	Salaires et Avantages Sociaux.....	7
1.1.5.	Interdiction du travail des enfants et de la traite des êtres humains.....	7
1.2.	Engagés envers nos clients.....	8
1.3.	Engagés envers nos fournisseurs.....	8
1.4.	Engagés en faveur de l'environnement.....	9
1.5.	Engagés auprès de l'activité de DISEÑOS NT.....	9
1.5.1.	Lutte contre la corruption, les pots-de-vin et la fraude.....	9
1.5.2.	Lutte contre le blanchiment d'argent, les paiements irréguliers et le financement du terrorisme.....	10
1.5.3.	Conflit d'intérêts.....	10
1.5.4.	Utilisation des biens et services de l'entreprise.....	11
1.5.5.	Confidentialité des informations et protection des données à caractère personnel.....	11
1.5.6.	Protection de la propriété intellectuelle et industrielle.....	12
1.5.7.	Enregistrement des transactions.....	12
1.5.8.	Relations avec les concurrents.....	12
5.	Comment puis-je savoir si j'agis de manière correcte ?.....	14
6.	Canal de dénonciations.....	15
7.	Publicité du Code.....	16
8.	Validité du Code.....	17

1. Introduction

Diseño y Aplicaciones del No-Tejido, S.L. (ci-après, **Diseños NT**), en tant que société mère du **GROUPE DISEÑOS NT**, a défini une série de **principes et de valeurs** qui sont exposés dans le **Code de Conduite et d'Éthique Commerciale** suivant (ci-après, le Code) qui a été révisé et approuvé par le **Comité pour le développement et le suivi de l'Éthique, de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises** le 25 octobre 2021.

Nos relations sont fondées sur ces valeurs, telles que la **confiance mutuelle**, le **respect**, la **justice**, **l'honnêteté**, **l'intégrité** et **l'amélioration continue**, tout en restant attachés aux principes éthiques et durables.

Ce Code d'éthique est le cadre d'action de tous les dirigeants et de l'ensemble du personnel dans le développement de leur activité professionnelle et commerciale, en recueillant toutes les valeurs et les principes qui définissent la culture de **Diseños NT et de toutes les entreprises du Groupe**. Ainsi, agir correctement signifie que tout ce que nous faisons pour promouvoir la croissance et la rentabilité de ce Groupe est réalisé avec **les normes d'éthique, d'honnêteté et d'intégrité les plus élevées et les plus exigeantes possibles** et en ayant toujours à l'esprit le respect de ce Code de conduite et de culture d'entreprise, ainsi que de toutes les lois et réglementations qui peuvent s'appliquer au développement de notre activité.

Ce Code d'Éthique établit les critères d'action que doivent être respectés par tous les travailleurs qui font partie du Groupe Diseños NT dans l'exercice de leurs responsabilités professionnelles dans le cadre des relations de l'entreprise avec le reste des employés, des clients, des fournisseurs et des autres groupes d'intérêt.

2. Champ d'application

Le présent Code de Conduite et d'Éthique Commerciale s'applique aux personnes physiques ou morales suivantes, selon le cas :

- Les **personnes travaillant dans le Groupe Diseños NT**, indépendamment du type de contrat qui détermine leur relation de travail, du poste qu'elles occupent ou de la zone géographique dans laquelle elles exercent leur activité.
- Les **membres de l'organe administratif**, quels que soient la composition, la forme et le régime de fonctionnement de cet organe.
- **Clients, fournisseurs, actionnaires et autres Groupes d'Intérêt**, dans la mesure où il puisse leur être applicable.

Diseños NT s'efforcera, dans la mesure du possible, de faire en sorte que les personnes obligées (employés et membres de l'organe d'administration), ainsi que le reste des destinataires, s'engagent à le respecter afin que l'ensemble des valeurs, principes et normes, ainsi que la réglementation applicable dans chaque cas, régissent l'exercice de leurs activités au sein de l'organisation ou leurs relations commerciales ou institutionnelles ou tout autre type de relations avec celle-ci.

Aucun destinataire du Code (qu'il soit ou non une personne obligée), quelle que soit sa fonction ou sa position, n'est autorisé à demander à un autre destinataire soumis au Code de conduite de contrevenir aux dispositions du Code. Aucune personne liée par le Code ne peut justifier une conduite qui contrevient au Code par un ordre supérieur ou par l'ignorance du Code.

3. Nos Principes Généraux

Ces règles constituent donc le guide de base à suivre par tous ceux qui font partie de cette **grande famille, étant la manifestation d'une série de principes inhérents à notre culture d'entreprise.**

Diseños NT est conscient que **sa croissance et son succès** ont été basés sur les principes suivants, c'est pourquoi nous devons exiger de chacun le meilleur comportement en matière d'éthique commerciale :

- **LÉGALITÉ** : La conformité à la législation en vigueur est une condition préalable nécessaire du présent Code, le **Principe de Conformité à la Légalité** étant le premier des principes par lesquels ce Code doit être régi.
- **ÉTHIQUE** : Toutes les opérations de Diseños NT seront réalisées **dans un cadre éthique et responsable.**
- Le comportement des employés doit être conforme aux dispositions du présent Code.
- **ÉGALITÉ** : Toutes les personnes, physiques et morales, qui entretiennent directement ou indirectement une relation de travail, économique, sociale et/ou industrielle avec l'entreprise, seront traitées équitablement et avec dignité. Respect des droits de l'homme, de l'égalité et de la diversité.
- **RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE** : Toutes les activités du Groupe Diseños NT seront réalisées de la manière la plus respectueuse de l'environnement, en favorisant la gestion durable des ressources naturelles.
- **TRANSPARENCE** et conduite responsable.
- **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN.**

Afin de garantir le respect des principes éthiques susmentionnés, il faut non seulement une conduite responsable de la part de tout destinataire du présent Code, mais aussi une attitude responsable, **avec pour conséquence l'identification, la communication immédiate, le signalement et la résolution**, le cas échéant, des processus, activités ou situations douteux d'un point de vue éthique (**Moyen de dénonciation**).

4. Nos engagements envers les Groupes d'intérêt

1.1. Engagés envers les personnes

Diseños NT considère les personnes comme un facteur clé de l'entreprise, défend le respect des droits de l'homme et du travail et s'engage à appliquer la réglementation et les bonnes pratiques en matière de conditions d'emploi, de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Le personnel de l'entreprise coopèrera au strict respect de la réglementation du travail applicable et à la prévention des risques du travail. Tous les employés sont tenus d'agir, dans leurs relations de travail avec les autres employés, selon des critères de respect, de dignité et de justice, en ne permettant aucune forme de violence, de harcèlement ou d'abus au travail, ni de discrimination pour des raisons personnelles sans rapport avec leur mérite et leur capacité.

Tous les employés sont tenus de respecter strictement les normes de santé et de sécurité au travail, et de veiller à leur propre sécurité et à celle des personnes concernées par leurs activités.

1.1.1. Principe d'Égalité d'Opportunités

Nous croyons fermement à la création d'opportunités pour tous, c'est pourquoi nous parions sur la création que des emplois de qualité. Dans tous les cas, nous promovons un environnement sain et en sécurité, fondé sur un travail coopératif, innovant et égalitaire. Nous facilitons l'inclusion de tous les types de travailleurs sans distinction d'âge, de sexe, d'origine ou de situation de handicap.

1. L'entreprise ne pratique pas de discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement ou de retraite en raison de la race, de l'origine sociale, du lieu de naissance, de la religion, du handicap, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la responsabilité familiale, de l'état civil, de l'appartenance syndicale, des opinions politiques, de l'âge ou de tout autre statut du salarié.
2. L'entreprise n'interfère pas avec l'exercice du droit des employés à observer leurs croyances religieuses ou autres.
3. L'entreprise ne permet aucun comportement menaçant, intimidant, abusif, d'exploitation, y compris les gestes, le langage et/ou le contact physique sur le lieu de travail.
4. Conformément à la réglementation en matière de santé et de sécurité, l'entreprise ne soumet en aucun cas ses employés à des tests de santé qu'ils ne souhaitent pas réaliser.

1.1.2. Droit d'organisation et de négociation collective

1. Tous les employés ont le droit d'adhérer aux syndicats de leur choix et de négocier collectivement avec l'entreprise ou ses représentants. L'entreprise respecte ce droit et informe ses employés de leur droit de s'organiser et du fait que cela n'implique pour eux aucune conséquence négative ou représailles de la part de l'entreprise. L'entreprise n'intervient en

aucune manière dans l'établissement, le fonctionnement ou l'administration de ces organisations de travailleurs ou dans les négociations collectives.

2. L'entreprise veille à ce que les représentants des travailleurs et tout personnel impliqué dans l'organisation des travailleurs ne fassent pas l'objet de discrimination, de harcèlement, d'intimidation ou de représailles à cause d'être membres d'un syndicat ou de participer à des activités syndicales, ainsi qu'elle garantit que ces représentants aient accès à leurs membres sur le lieu de travail.

1.1.3. Prévention des risques du travail

1. L'entreprise s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sain et à prendre des mesures efficaces pour prévenir les accidents et les blessures potentielles pour la santé de ses travailleurs qui résultent du travail, y soient associés ou en découlent, dans le but de minimiser autant que possible les causes des dangers inhérents à l'exécution du travail.
2. L'entreprise s'engage à désigner une personne chargée d'assurer un environnement de travail sûr et sain pour l'ensemble du personnel et de mettre en œuvre les éléments de santé et de sécurité nécessaires.
3. L'entreprise dispense régulièrement au personnel une formation efficace en matière de santé et de sécurité.
4. L'entreprise met en place des systèmes pour détecter, prévenir ou répondre aux menaces potentielles pour la santé et la sécurité du personnel. L'entreprise conserve des enregistrements par écrit de tout accident survenu sur le lieu de travail.
5. L'entreprise effectue une surveillance annuelle de la santé de ses travailleurs au moyen d'un examen médical volontaire et confidentiel.
6. L'entreprise fournit des équipements de protection individuelle appropriés à ses employés.
7. L'entreprise évalue tous les risques pour les nouvelles mères et les femmes enceintes qui peuvent découler de leurs activités professionnelles et veille à ce que toutes les mesures raisonnables soient prises pour éliminer ou réduire les risques pour la sécurité et la santé des mères.
8. L'entreprise met à la disposition de l'ensemble du personnel des services hygiéniques propres, de l'eau potable et des installations hygiéniques pour le stockage des aliments.

1.1.4. Salaires et Avantages Sociaux

Chez **Diseños NT**, nous respectons toutes les lois du travail applicables en matière de salaires, y compris les dispositions relatives au salaire minimum, aux heures de travail, aux heures supplémentaires et aux prestations légales.

1.1.5. Interdiction du travail des enfants et de la traite des êtres humains

Les fabricants et les fournisseurs n'emploieront pas d'enfants et respecteront les réglementations relatives à la protection des mineurs conformément à la législation locale applicable et aux conventions 138 et 182 de l'OIT. **Diseños NT** définit un mineur comme une personne âgée de moins de 16 ans. Si la législation locale fixe une limite d'âge plus élevée, cette limite d'âge doit être respectée.

Les personnes âgées de 16 à 18 ans sont considérées comme des jeunes travailleurs. Ils ne doivent pas travailler pendant la nuit ou dans des conditions dangereuses.

Il est interdit de participer à la traite des êtres humains, d'employer des personnes victimes de la traite et de conserver les documents d'identification personnels originaux des employés. Les restrictions à la liberté de circulation (sauf celles déterminées par les réglementations locales) et la collecte de dépôts comme condition d'emploi sont interdites.

1.2. Engagés envers nos clients

Tous les employés sont tenus d'agir, dans leurs relations avec les clients, selon des critères de considération, de respect et de dignité, en ne permettant aucune discrimination de traitement fondée sur une quelconque condition personnelle ou sociale.

Diseños NT protège ses clients en établissant des critères obligatoires pour tous les fournisseurs en matière de santé et de sécurité des produits et des matières premières, afin de garantir que les articles qu'elle commercialise ne comportent pas de risques pour la santé ou la sécurité lors de leur utilisation.

Dans le sein de la relation avec le client, les conditions de vente et de production des commandes doivent être respectées afin de répondre aux attentes du client.

Les employés veilleront à ce que les normes susmentionnées soient respectées, ainsi que toutes les autres règles et procédures établies par l'entreprise.

Dans les relations contractuelles avec les clients, nous favoriserons la transparence et les informerons des différentes alternatives existantes, notamment en ce qui concerne les services, produits et tarifs en vigueur. Parallèlement, le Groupe Diseños NT attend de ses clients être traité de manière impartiale et conformément aux règles d'une concurrence saine et loyale.

1.3. Engagés envers nos fournisseurs

Les employés de **Diseños NT** doivent entretenir des relations avec leurs fournisseurs de biens et de services d'une manière légale, éthique et respectueuse.

La sélection des fournisseurs sera régie par des critères d'objectivité et de transparence, en conciliant l'intérêt de l'entreprise à obtenir les meilleures conditions dans le but de maintenir des relations stables avec des fournisseurs éthiques et responsables, en appliquant la Politique d'achat responsable de **Diseños NT**.

Les activités en matière d'achat et d'approvisionnement seront développées dans le strict respect des normes et procédures en vigueur. Toutes les décisions prises dans ce domaine doivent être justifiées, contrôlables et vérifiables.

Le personnel de **Diseños NT** est tenu de protéger les informations commercialement sensibles en relation avec sa chaîne d'approvisionnement. Il ne doit pas demander aux fournisseurs ou accepter des informations relatives aux conditions fixées avec d'autres clients.

Nos fournisseurs doivent maintenir une approche de précaution face au défi de la protection de l'environnement, adopter des méthodes qui offrent une plus grande responsabilité environnementale ainsi qu'encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

1.4. Engagés en faveur de l'environnement

Notre engagement vise à garantir que notre activité industrielle respecte et prend soin de notre environnement. Nous travaillons pour satisfaire les besoins de nos clients, mais développer notre activité de manière durable et contribuer à la construction d'une société plus juste et plus humaine fait également partie intrinsèque de notre travail.

Pour cette raison, il est nécessaire d'obtenir l'implication maximale de tous les destinataires du présent Code, en supposant un engagement ferme pour préserver et respecter l'environnement, sur la base des principes suivants :

- Réduire la production de déchets, les gérer de manière appropriée et encourager leur réutilisation.
- Former et informer le personnel sur les questions environnementales.
- Accepter de la part des fournisseurs toutes les alternatives qui favorisent l'environnement.
- Contribuer à la préservation des ressources naturelles, qui seront consommées dans tous les cas avec des critères de vraisemblance, d'efficacité et d'économie.

1.5. Engagés auprès de l'activité de DISEÑOS NT

1.5.1. Lutte contre la corruption, les pots-de-vin et la fraude

Nous rejetons tout acte de corruption, de fraude et de subornation, ainsi que tout avantage, faveur ou omission considérés comme illégaux, immoraux ou constituant un abus de confiance.

Donner ou recevoir des pots-de-vin est illégal, hautement contraire à l'éthique et peut entraîner de graves conséquences pour toutes les personnes impliquées, y compris l'emprisonnement des individus et de lourdes amendes pour l'entreprise. Nous nous engageons à mener nos opérations de manière transparente et avec intégrité, de sorte que toutes nos transactions sont conformes aux lois anti-corruption, notamment aux exigences de tenue de livres de comptes et de registres complets et précis.

Diseños NT rejette tout type de fraude aux différentes finances publiques et aux organismes de sécurité sociale, y compris la fraude aux fonds et subventions publics.

Par conséquent, aucun employé de **Diseños NT** ne peut offrir, accorder, demander ou accepter, directement ou indirectement, des cadeaux, des faveurs ou des compensations pour lui-même ou pour des tiers, qui peuvent influencer le processus de prise de décision lié à l'exercice des fonctions découlant de sa position ou qui peuvent générer un engagement non autorisé.

1.5.2. Lutte contre le blanchiment d'argent, les paiements irréguliers et le financement du terrorisme

Diseños NT n'effectue pas de transactions en espèces et tout le personnel du Groupe doit toujours suivre les procédures de paiement et d'encaissement établies :

L'organisation accordera une attention particulière aux paiements en espèces qui soient inhabituels compte tenu de la nature de l'opération, à ceux effectués au moyen de chèques au porteur ou à ceux effectués dans des devises autres que celles préalablement convenues, en respectant à tout moment respecter la réglementation en vigueur.

En cas de doute sur l'origine ou le caractère irrégulier des paiements, cette information doit être transmise à la Direction de l'entreprise. En outre, les paiements dont le payeur ou le bénéficiaire soit un tiers non mentionné dans les contrats correspondants, ainsi que ceux effectués sur des comptes qui ne soient pas ceux-ci habituels dans les relations avec une entité déterminée, une société ou une personne spécifique, doivent également être déclarés.

1.5.3. Conflit d'intérêts

Il est défini comme des situations en vertu desquelles la direction générale ou un employé de **Diseños NT** doit prendre une décision ou accomplir ou omettre une action en raison de ses fonctions, ayant la possibilité de choisir entre le bénéfice de l'entité respectives et son intérêt particulier (le sien, celui de sa famille ou celui de tiers), de telle sorte qu'en choisissant ce dernier, il en tirerait un avantage patrimonial, pour lui-même ou pour le tiers, en ignorant un devoir éthique ou légal ou en obtenant ainsi un avantage de toute nature qu'il ne recevrait pas autrement.

Les pratiques suivantes sont considérées comme prohibitives pour le personnel de **Diseños NT** :

- Recevoir ou donner une rémunération, des cadeaux ou tout autre type d'avantage ou de compensation en espèces ou en nature de la part de toute personne morale ou physique pour le travail ou les services fournis à leurs groupes d'intérêt. .
- Accorder des compensations non autorisées par les normes pertinentes.
- Utiliser illicitement des informations privilégiées ou confidentielles pour obtenir des avantages ou pour sauvegarder leurs intérêts personnels ou ceux de tiers.
- Les devoirs des employés de **Diseños NT** sont ceux exprimés dans le contrat et le règlement interne (Devoir de confidentialité) et surtout ceux contenus dans le Code d'éthique ; sans préjudice des interdictions de conflit d'intérêts contenues dans la Constitution, en plus de l'application des règles suivantes dans leur comportement quotidien.

- S'abstenir d'utiliser abusivement des informations privilégiées et confidentielles contre les intérêts de **Diseños NT** et de réaliser des activités qui nuisent aux intérêts de l'organisation.
- S'abstenir de gérer, par eux-mêmes ou par le biais d'un intermédiaire, des affaires qui leur procurent des avantages qui, conformément aux règles constitutionnelles, légales et réglementaires et au Code d'éthique, peuvent être considérés comme portant atteinte aux intérêts de l'entreprise.
- S'abstenir d'utiliser leur position dans l'entreprise ou leur nom pour obtenir un traitement de faveur pour eux-mêmes ou pour un tiers dans des relations d'affaires particulières avec toute personne physique ou morale.

1.5.4. Utilisation des biens et services de l'entreprise

Les employés de **Diseños NT** feront un usage efficace des biens et services fournis par l'entreprise et ne les utiliseront pas à leur propre avantage.

1.5.5. Confidentialité des informations et protection des données à caractère personnel

Le personnel de l'entreprise est tenu de protéger les informations et les connaissances générées au sein de l'entreprise. Les employés s'abstiendront d'utiliser à leur profit les données, informations ou documents obtenus dans le cadre de leur activité professionnelle.

Ils n'utiliseront pas non plus de données, d'informations ou de documents à caractère confidentiel provenant de tiers sans leur autorisation, en s'engageant à en préserver la confidentialité et à en faire un usage approprié.

Le tout dans le cadre du respect de la loi 15/1999 sur la protection des données personnelles, et du règlement ultérieur (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, "RGPD"), ainsi que d'autre réglementation applicable.

Ainsi, **Diseños NT** déclare se conformer aux mesures suivantes :

1. Elle dispose d'une politique de protection des données adaptée au RGPD et aux autres législations applicables en matière de protection des données.
2. Elle dispense une formation en matière de protection des données à ses employés.
3. Ses employés sont tenus (par contrat ou par les politiques pertinentes) à la plus stricte confidentialité en ce qui concerne le traitement des données personnelles.
4. Elle dispose et applique une méthodologie pour réaliser une évaluation et une gestion des risques liés à la protection des données, en appliquant les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir le niveau de sécurité adapté au risque.
5. Dans le cas où Diseños NT agit en tant que responsable du traitement des données du client, elle dispose d'une procédure interne pour traiter les demandes d'exercice des droits des

- personnes concernées et/ou les communiquer au responsable du traitement des données sans retard excessif.
6. Elle dispose d'une procédure d'action visant à informer le responsable du traitement des données sans retard excessif en cas d'incident de sécurité affectant des données à caractère personnel, ainsi qu'à appliquer les mesures d'action, d'atténuation ou de remédiation appropriées.
 7. Dans le cas où le service à fournir au responsable du traitement (client) doit être sous-traité à un tiers en tout ou en partie, Diseños NT dispose d'une procédure d'examen et de contrôle du tiers sous-traitant afin de vérifier sa conformité au RGPD et aux autres réglementations applicables en matière de protection des données.
 8. Diseños NT traitera les données à caractère personnel (y compris les copies de sauvegarde) dans les pays de l'Espace Économique Européen ou dans l'un des pays suivants : Andorre, Argentine, Canada (Secteur privé), Suisse, îles Féroé, Guernesey, Israël, Japon, île de Man, Jersey, Nouvelle-Zélande et Uruguay. Dans le cas où Diseños NT traite des données personnelles en dehors des pays susmentionnés, elle disposera des garanties nécessaires pour effectuer lesdits transferts internationaux de données conformément aux exigences du RGPD et des autres réglementations applicables en matière de protection des données.

1.5.6. Protection de la propriété intellectuelle et industrielle

Diseños NT s'engage à protéger sa propre propriété intellectuelle et industrielle et celle des autres. Cela inclut, entre autres, des droits d'auteur, des brevets, des marques, des noms de domaine, des droits de conception et des droits au savoir-faire technique spécialisés.

1.5.7. Enregistrement des transactions

Toutes les transactions effectuées par la société ayant une importance économique doivent être enregistrées de manière claire et précise dans des registres comptables appropriés qui donnent une image fidèle des transactions effectuées et seront à la disposition des auditeurs internes et externes.

Les employés doivent saisir les informations financières dans les systèmes de l'entreprise de manière complète, claire et précise, afin qu'elles reflètent, à la date correspondante, leurs droits et obligations conformément à la réglementation applicable.

Diseños NT s'engage à mettre en œuvre et à maintenir un système adéquat de contrôle interne sur l'élaboration de l'information financière, en garantissant la supervision régulière de son efficacité. Les registres comptables seront à la disposition des auditeurs internes et externes à tout moment.

1.5.8. Relations avec les concurrents

Diseños NT s'engage à respecter de la manière la plus absolue la libre concurrence, à ne pas s'engager dans des pratiques qui entraînent une concurrence déloyale et à exiger une concurrence loyale de la part de ses concurrents.

5. Comment puis-je savoir si j'agis de manière correcte ?

Comme indiqué à la fin de la section précédente (« Nos principes généraux ») de ce Code de conduite, il est très important d'avoir une attitude responsable d'identification, et pour cette raison, afin de savoir si l'on agit de manière éthique au niveau personnel ou externe, face à tout doute ou situation déterminée, nous pouvons nous poser les questions suivantes :

- Est-ce légal ?
- Est-ce que c'est la bonne chose à faire ?
- Est-il conforme au présent Code de conduite ?
- Est-ce que je respecte les politiques et les manuels établis par l'entreprise ?
- Est-ce que cela donne le bon exemple ?
- Le comportement éthique est-il montré ?
- D'autres personnes peuvent-elles être affectées ?
- Cela pourrait-il avoir un impact négatif sur moi ou sur la réputation de l'entreprise ?

Si vous avez des doutes raisonnables sur l'un des points ci-dessus, veuillez envoyer vos questions à l'adresse électronique disponible à ce propos : rrhh@grupodisenosnt.com.

6. Canal de dénonciations

Diseños NT dispose d'un outil ouvert à toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, appartiennent à l'organisation et qui ont connaissance d'une violation ou d'un non-respect du Code d'éthique, de la réglementation applicable ou d'un acte illégal, peuvent le signaler confidentiellement à l'entreprise avec toutes les garanties et sans craindre de subir des représailles. En outre, ce canal est adapté aux questions et suggestions constructives dans le but toujours d'une amélioration continue.

Les communications adressées à ce canal sont reçues et traitées par les Ressources humaines (RH), **en garantissant leur confidentialité.**

Enquête

RH enquêteront sur les plaintes avec diligence et rapidité, et prendront en œuvre des mesures pour les résoudre. Les informations seront analysées de manière objective et impartiale.

Mesures anti-représailles

Il est strictement interdit de prendre toute mesure à l'encontre d'un employé du Groupe qui constitue des représailles pour avoir porté plainte.

Fausse dénonciation

S'il existe des preuves qu'une fausse dénonciation a été présentée de mauvaise foi, des mesures disciplinaires seront prises selon ce qui est jugé approprié et pertinent, pouvant être considéré comme une faute grave et même aller jusqu'à la résiliation du contrat.

1. Un formulaire électronique qui permet d'écrire de manière anonyme et confidentielle par le biais d'un lien qui a été envoyé à l'ensemble du personnel.
2. Boîte aux lettres anonyme et physique dans la salle à manger de notre centre de production à la portée de tous les employés.
3. Courriel électronique : rrhh@grupodisenosnt.com
4. Par courrier postal : Diseño y Aplicaciones del No Tejido, S.A, Polígono Industrial el Chaparral, SN. Santa Ana, Alcalá la Real, Jaén (Espagne).

7. Publicité du Code

Le présent Code sera mis à la disposition de tous les employés et fera l'objet des activités de communication, de formation et de sensibilisation appropriées afin de garantir sa bonne compréhension et sa mise en œuvre dans l'ensemble de l'entreprise.

8. Validité du Code

Le présent Code de conduite est une mise à jour du Code de conduite actuel signé en janvier 2018 et sera complété, révisé et mis à jour **annuellement** avec les dispositions de la procédure de notification, de traitement et de résolution des plaintes (Voie de Dénonciations et Suggestions), ainsi qu'avec les autres règles régissant les conduites, les processus et les opérations réalisées par les personnes incluses dans la section relative au champ subjectif d'application .



DISEÑO Y APLICACIONES DEL NO TEJIDO, S.L.

P.I El Chaparral s/n - Santa Ana

23692 Alcalá la Real (Jaén)

ESPAGNE

www.notejido.com

Pour de plus amples informations sur les données contenues dans ce rapport, veuillez-vous adresser à rrhh@grupodisenosnt.com